



Envoyé en préfecture le 11/01/2022
Reçu en préfecture le 11/01/2022
Affiché le
ID : 031-200076883-20211213-20211249-DE

EXTRAIT DU DES DELIB DU COMITE SYNDICAL

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-49	7 décembre 2021	11 JAN. 2022

Objet de la délibération	Effacement de dettes – Budget ASSAINISSEMENT.
--------------------------	---

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul-Marie BLANC.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET .

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

Objet de la délibération

Effacement de dettes – Budget

Envoyé en préfecture le 11/01/2022

Reçu en préfecture le 11/01/2022

Affiché le

Besser
Levraut

ID : 031-200076883-20211213-20211249-DE

Monsieur le Président informe l'Assemblée que Monsieur le Trésorier comptable a fait parvenir au Syndicat huit jugements de commissions de surendettement des particuliers de la Haute-Garonne :

- CSP 31 le 31 mai 2021 : 241.62 €TTC (abonné de Saint-Lys)
- CSP 31 le 10 août 2021 : 478.04 €TTC (abonné de Lherm)
- CSP 31 le 18 octobre 2021 : 521.18 €TTC (abonné de Saint-Lys)

Ces dettes, pour un montant total de 1 240.84 euros TTC, doivent être annulées.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** l'annulation des dettes pour un montant de 1 240.84 € TTC,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 13 décembre 2021.

LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211250-DE

Berger
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-50	7 décembre 2021	27 DEC. 2021

Objet de la délibération	Tarifs 2022 – Assainissement autonome.
--------------------------	--

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET.

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

PMB.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient d'augmenter le tarif des contrôles des ouvrages d'assainissement autonome.

Les tarifs résultants pour 2022 sont présentés dans le tableau ci-après.

	2021 HT	2022 HT	2021 TTC
Avis de contrôle conception	102.00	104.00	114.40
Contrôle neuf	152.00	155.00	170.50
Contrôle avant vente	176.00	179.50	197.45
CONTROLE INITIAL Ouvrage existant	120.00	120.00	132.00
Refus de contrôle	Contrôle prévu X 2	Contrôle prévu X 2	<i>Contrôle prévu X 2</i>
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	87.50	89.50	98.45

* Le tarif pour un contrôle refusé est celui du tarif du contrôle, multiplié par deux.
(exemple : tarif du refus du contrôle de bon fonctionnement : $89.50 \times 2 = 179.00\text{€ HT}$)

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ACCEPTER** la proposition qui fixe les tarifs des contrôles de l'assainissement autonome pour l'année 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 13 décembre 2021.
LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2021

Reçu en préfecture le 27/12/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20211213-20211251-DE

Besser
Levraut

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
72	72	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-12-51	7 décembre 2021	27 DEC. 2021

Objet de la délibération	Rémunération forfaitaire 2022 redevance assainissement.
--------------------------	---

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un le treize décembre à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul-Marie BLANC**.

Présents 49 : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul-Marie BLANC (Bérat), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), Guy CAILLABA (Cambarnard), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAAK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Pierre MATTEI (Montgras), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Isabelle BANACHE, Serge BONNEMAISON, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Christine CRAYSSAC, Michel DARIO, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Alain FOURAIGNAN, Cédric GALEY, Jean-Paul GOY, Pierre LAGARRIGUE, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo : Séverine AURIOL, Yoann OUKIL, Alain REFUTIN, Anaïs RODRIGUEZ, Pascal THEVENET, Martine VITET.

Excusés 7 : Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Suzanne GAJEWSKI (Lussan Adeilhac), Véronique PORTE (Ste Foy de Peyrolières).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Anicet AGBOTON, Guy CABE, Eric CASTILLON, Claude HERSANT.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne)

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat des Eaux est compétent en matière d'assainissement et assure la facturation et le recouvrement des redevances d'assainissement collectif en lieu et place des communes.

En contrepartie des frais occasionnés par la réalisation de cette prestation, une rémunération forfaitaire par facture émise est consentie par chaque commune ayant transféré la compétence au Syndicat.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il propose de porter ce tarif à 2,40 € HT pour l'année 2022, ce qui représente une augmentation de 2%, correspondant à l'accroissement des frais de gestion.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPLIQUER** le tarif de 2,40 € HT pour l'année 2022 par facture émise dans le cadre de la facturation de l'assainissement collectif et demande d'en aviser par courrier les communes concernées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Rieumes, le 13 décembre 2021.
LE PRESIDENT,

